

MULTI UNITS LUXEMBOURG

(Un « Exchange Traded Fund » sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, Luxembourg)

Annnonce de cotation des parts B du compartiment Multi Units Luxembourg - Lyxor ETF AUSTRALIA (S&P ASX 200) (le "Compartiment")

Nom, constitution, siège et durée	<p>MULTI UNITS LUXEMBOURG (la "Société") a été constituée le 29 mars 2006, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (« SICAV ») selon le droit luxembourgeois.</p> <p>La Société a son siège au 16, boulevard Royal, 2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.</p> <p>En date du 14 avril 2006, la Société a obtenu, par l'intermédiaire de la Commission de surveillance du secteur financier, son admission en tant qu'OPCVM au sens de la Directive de l'Union Européenne 85/611/UE, modifiée par les deux directives 2001/107/UE et 2001/108/UE (OPCVM/UCITS III).</p>
Description des valeurs cotées	<p>En date du 7 juillet 2010, le nombre de parts émises par le Compartiment, leur devise de référence et la fortune s'élevaient à:</p> <ul style="list-style-type: none">- 1'000'000 parts, libellées en USD- représentant une fortune de 18'287'951.01 USD- devise de référence du Compartiment: USD.
Résumé des principales conditions liées aux valeurs	<p>Les informations principales à l'attention des investisseurs suisses relativement aux valeurs sont détaillées dans le prospectus de la Société à l'Annexe 2.</p> <p>Les derniers rapports annuel et semestriel de la Société font partie intégrante du prospectus. Ils y sont incorporés par référence.</p>
Forme et matérialisation des parts	<p>Les parts du Compartiment sont au porteur. Les droits des titulaires des parts du Compartiment sont représentés chez l'intermédiaire financier de leur choix. Les parts sont librement transférables, sous réserve des dispositions particulières applicables aux systèmes de règlement et de clearing. Elles ne sont pas matérialisées par des titres.</p> <p>En Suisse, les parts B du Compartiment sont négociées à la SIX et la compensation se fait par l'intermédiaire de la SIX SIS S.A. Les parts négociées en Suisse sont détenues sur un compte de SIX SIS S.A. auprès de Société Générale, Paris, succursale de Zurich. SIX SIS S.A. maintiendra un sous-registre pour les parts négociées par l'intermédiaire de la SIX.</p>
Restrictions de vente	<p>Les restrictions générales de vente s'appliquent à la commercialisation de placements collectifs de capitaux étrangers dans les pays concernés. Les restrictions particulières de vente pour les "US Persons" et les résidents canadiens s'appliquent également.</p>
Prospectus de cotation	<p>Le prospectus de cotation est composé du prospectus de la Société, d'une annexe relative au Compartiment, ainsi que d'une annexe contenant les informations requises en vue de l'autorisation de la Société en Suisse, et d'une annexe comprenant les informations complémentaires en vue de la cotation du Compartiment à la SIX. Le prospectus est complété conformément aux exigences du Règlement de cotation.</p> <p>Aucune modification importante n'a été apportée au prospectus de cotation précité entre le moment de sa publication et celui de la publication de l'annonce de cotation. Seul le prospectus de cotation fait foi pour la cotation.</p>
Numéro de valeur et ISIN	<p>Parts B du Compartiment :</p> <p>Numéro de valeur : 11127113 Code ISIN : LU0496787036</p>
Cotations actuelles	<p>Les parts B du Compartiment font l'objet d'une cotation primaire à la London Stock Exchange.</p>
Segment / Date du premier jour de négoce	<p>La demande de cotation a été déposée pour le standard réglementaire pour les placements collectifs de capitaux de la SIX et le premier jour de négoce est le 21 septembre 2010. Le négoce est effectué en USD.</p>
Informations à l'attention des	<p>La Société a été autorisée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés</p>

investisseurs suisses au sens de l'article 133 de l'Ordonnance sur les placements collectifs de capitaux

financiers, en tant que placement collectif de capitaux étranger au sens de l'article 120 de la Loi sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers a autorisé Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 1928, 8021 Zürich, en tant que représentant et banque chargée du service de paiement pour la Société en Suisse.

Le prospectus, le prospectus simplifié, les statuts, les rapports annuels et semestriels, une liste des achats et ventes effectués pour le compte de la Société au cours de l'exercice, ainsi que toute information complémentaire au sens de l'article 41 du Règlement de cotation, peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse de la Société.

Représentant agréé au sens de l'article 43 du Règlement de cotation

Aux fins de la cotation des parts, la Société a été assisté par Lenz & Staehelin, 30, Route de Chêne, 1211 Genève 17, agissant en tant que représentant au sens de l'article 43 du Règlement de cotation.

Droit applicable / for

L'offre et la vente des parts de la Société en Suisse ou à partir de la Suisse sont régies par le droit suisse. Le for et le droit applicable se situent au siège du représentant à Zurich.

La présente annonce de cotation ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a CO. Le prospectus de cotation, qui seul fait foi pour l'admission en Bourse, peut être obtenu sans frais auprès de Société Générale, Paris, succursale de Zurich.

Zurich, le 21 septembre 2010

Multi Units Luxembourg

Société Générale, Paris, succursale de Zurich